

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1118

présenté par

Mme Mirallès, Mme Janvier et Mme Françoise Dumas

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« septembre »

le mot :

« octobre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accès à la vaccination pour la population mineure reste très inégalitaire par rapport à la population adulte, qui bénéficie d'un plus grand panel de vaccins et ce depuis plusieurs mois. Il convient alors d'adapter le régime applicable aux mineurs afin de prendre en considération non seulement le retard de cette population sur la population adulte, mais également les nécessaires approbations parentales que la vaccination des mineurs nécessite.